**Organisation des examens et**

**récupération des copies et des notes**

**Pour tous les contrôles continus et l’examen final des spécialisations, des domaines de professionnalisation, des électifs, des langues et des ateliers**

L’examen est :

* prévu dans le volume horaire du module
* organisé et surveillé par le responsable du module ou son intervenant
* les copies sont directement récupérées par le responsable du module ou son intervenant après l’examen

Le pôle évaluations de la planification peut si nécessaire mettre à disposition des calculatrices, des surveillants (en fonction de nombre d’étudiants) et organiser les aménagements pour les étudiants en situation de handicap (faire la demande 15 jours avant l’examen à [jeremy.sarmento@icn-artem.com](mailto:jeremy.sarmento@icn-artem.com) ou anne-laure.martin@icn-artem.com)

**Pour l’examen final de tronc commun**

**L’examen est :**

* prévu hors volume horaire du module (en période bloquée)
* organisé par le pôle évaluations avec surveillants
* organisé sur nos sites ou dans des salles à l’extérieur pour les promotions à effectif important

Le service pôle évaluations prendra contact avec les responsables de module par mail pour valider les informations du syllabus, les documents autorisés et récupérer le ou les sujets

**La récupération des copies :**

**Rappel des règles définies :**

* les enseignants permanents récupèrent leurs copies sur leur site de rattachement(1)
* Les intervenants extérieurs (affiliés ou vacataires) récupèrent leurs copies sur site(1) s’ils sont domiciliés dans la région du campus d’enseignement. Pour les intervenants extérieurs (affiliés ou vacataires) dont le domicile est hors région, les copies sont envoyées par courrier recommandé.

**Mise en œuvre :**

* Le responsable du module transmet par l’intermédiaire du tableau transmis en préparation de chaque session
* la répartition des copies entre les correcteurs
* les modalités de transmission complémentaires
* les copies sont rapatriées sur les sites avec un certain délai (entre : Nancy-Paris / Paris-Nancy, voire Berlin-Nancy)
* Le service pôle évaluations envoie un mail aux correcteurs dès que les copies sont disponibles sur site/postées

**Retour des notes et des copies**

Chaque correcteur rend les notes en tenant compte impérativement de la date limite de saisie de celles-ci (se référer à l’échéancier examens-jurys disponible sur docushare). Les correcteurs déposent sur site ou retournent (envoi en recommandé avec accusé de réception) les copies d’examen auprès du service pôle évaluations (ICN Business School Jérémy SARMENTO- 86 rue du sergent Blandan – 54000 NANCY). En effet, celles-ci doivent pouvoir être consultées par les étudiants après les jurys.

Le responsable du module valide l’ensemble des notes du module sur myicn.

**Pour les examens de 2ème session**

Tous les examens sont organisés par le service pôle évaluations durant les périodes bloquées.

La récupération des informations, des sujets, la saisie des notes, la transmission et le retour des copies se font sur le même principe que la première session en période bloquée.

1. **Les contacts pour la récupération des copies  :**

Campus de Nancy : Jérémy SARMENTO (jeremy.sarmento@icn-artem.com)

Campus de Paris : Anne-Laure MARTIN ([anne-laure.martin@icn-artem.com](mailto:anne-laure.martin@icn-artem.com))

Campus de Berlin : Rebecca KAPTEJNA ([rebecca.kaptejna@icn-artem.com](mailto:rebecca.kaptejna@icn-artem.com))

Envoyé le 24/11/2023

Destinataires : tous les enseignants permanents et extérieurs affilés

Copie : service scolarité, service pôle évaluation, direction académique